

UNIVERSITÉ DE FRIBOURG SUISSE
UNIVERSITÄT FREIBURG SCHWEIZ

Institut de Littérature Générale et Comparée

Master of Arts
Programme d'études secondaires (30 crédits ECTS)
Littérature Générale et Comparée

Plan d'études

Septembre 2010 [modification 2014]

I. GENERALITES

- I.1 Présentation des études
- I.2 Examens et validation de crédits
- I.3 Langue d'enseignement

II. ORGANISATION DES ETUDES

- II.1 Programmes
- II.2 Description des modules

I. GÉNÉRALITÉS

I.1 Présentation des études

La Littérature Générale et Comparée étudie le fait littéraire de façon transversale. Elle s'intéresse notamment aux aspects suivants : théorie de la littérature et définitions de la littérarité ; analyse de textes, de mouvements et de traditions dépassant le cadre de l'histoire littéraire nationale ; phénomènes d'influence, de relations culturelles ; histoire des thèmes, motifs et genres ; relations aux autres arts ; traduction littéraire. Le plan d'études en Littérature Générale et Comparée distingue, au niveau du programme d'approfondissement, quatre piliers principaux correspondants aux quatre modules obligatoires A, B, C et D. Au niveau du programme secondaire, deux options sont possibles (voir sous point II.1).

Les enseignements et leur organisation sont de la responsabilité du directeur de l'Institut de Littérature Générale et Comparée (désormais : l'Institut). Une partie substantielle des enseignements est toutefois dispensée par les domaines d'études ayant accepté de collaborer avec l'Institut.

Au début de chaque semestre, l'Institut publie sur son site web la liste détaillée des enseignements prévus.

I.2 Examens et validation de crédits

Les crédits ECTS sont attribués exclusivement sur la base de prestations d'études évaluées et jugées suffisantes. Les divers travaux et épreuves d'évaluation reçoivent une note, fixée sur une échelle de 1 à 6, qui mesure la qualité du travail accompli. Les crédits prévus pour un module sont pris en compte en faveur d'un-e étudiant-e dès lors qu'il est dûment établi qu'il ou elle a accompli, dans le module en question, l'ensemble des exigences prévues par le plan d'études.

À chaque composante d'un module est attribuée une valeur exprimée en crédits ECTS, qui mesure la quantité de travail accomplie. Cette valeur est indivisible. Elle n'est toutefois définitivement validée que lorsque a été acquise la totalité des crédits qui composent le module. Le cas des étudiant-e-s inscrit-e-s dans d'autres programmes (notamment les programmes de mobilité) est réservé.

Les épreuves et travaux non réussis ne peuvent être répétés que deux fois. Si, après trois tentatives, l'étudiant-e n'obtient pas une moyenne suffisante dans l'un des enseignements, il ou elle n'est pas autorisé-e à poursuivre ses études dans le domaine.

Des crédits obtenus hors du présent plan d'études, notamment dans d'autres universités, peuvent éventuellement être admis en équivalence de tout ou partie d'un module. La commission des équivalences de l'Institut, sur préavis des professeur-e-s responsables, décide de leur reconnaissance.

I.3 Langues d'enseignement

Les enseignements sont principalement donnés en français, allemand et anglais. Les étudiant-e-s

ont la possibilité de passer leurs épreuves orales et écrites et de rédiger leurs travaux de séminaire dans l'une de ces trois langues.

II. ORGANISATION DES ÉTUDES

II.1 Programmes

En Littérature Générale et Comparée, deux types de programmes sont offerts aux étudiant-e-s :

A. Programme d'approfondissement (voir plan d'études séparé)

B. Programme secondaire

Le programme secondaire, valant 30 crédits, est destiné à des étudiant-e-s non-spécialisé-e-s désirant acquérir une formation de base en Littérature Générale et Comparée. Il se compose du module obligatoire E (15 crédits) et, au choix, de l'un des modules optionnels F ou G, valant chacun 15 crédits.

II.2 Description des modules

Module E : Introduction à la Littérature générale et comparée

Ce module a pour but de permettre aux étudiant-e-s de se familiariser avec la théorie littéraire ainsi qu'avec les principes et méthodes de la littérature comparée. Les composantes du module sont les suivantes :

E 1. *Séminaire de Master* portant sur une problématique du champ de la littérature générale et comparée.

Ce séminaire prévoit d'une part une présentation orale et d'autre part la rédaction d'un travail écrit. Valeur : 9 crédits.

E 2. *Colloque consacré à la théorie littéraire.*

Cette unité d'enseignement vise à donner aux étudiant-e-s l'occasion d'élargir leur connaissance de la théorie littéraire. Elle prévoit une contribution substantielle de la part des étudiant-e-s. Valeur : 6 crédits.

Le module est validé si toutes les notes obtenues dans les deux unités E 1 et E 2 sont égales ou supérieures à 4. Valeur totale du module : 15 crédits.

Module F : Elargissement historique

Ce module a pour but de permettre à des étudiant-e-s non spécialisé-e-s d'acquérir des connaissances élargies en histoire de la littérature.

F 1. *Weltliteratur-Kurs / Cours de littérature universelle I et II.*

Ces deux unités d'enseignement portent chacune sur un semestre. Elles prévoient un examen final après chaque semestre. Les étudiant-e-s ayant déjà suivi avec succès le cours sous forme de CTC durant leurs études de BA choisissent deux cours parmi l'offre de l'institut. Valeur : 3 crédits par semestre = 6 crédits.

F2. *Deux cours ou cours-séminaires* portant sur les relations culturelles et littéraires en Europe . Chaque cours est centré sur l'une des époques suivantes : antiquité, moyen-âge, XVIe-XVIIIe, XIXe-XXIe. Parmi ces 4 cours, les étudiant-e-s en choisissent librement deux. Chaque cours comporte un examen final. Valeur : 2 cours à 3 crédits = 6 crédits.

F3. *Atelier de recherche sur le travail d'archive* (programmé en collaboration avec les Archives littéraires suisses à Berne). L'atelier est donné tout les deux ans en semestre de printemps. Cette unité d'enseignement prévoit une intervention orale des étudiant-e-s. Valeur : 3 crédits.

Le module F est validé si toutes les notes obtenues dans les trois unités F1 à F3 sont égales ou supérieures à 4. Valeur totale du module F : 15 crédits.

Plan d'études adopté par le Conseil de l'Institut le 7 décembre 2009.

Approuvé par la Commission des Etudes et Examens de la Faculté des Lettres le 2 juin 2010.

Modifications approuvées par la CEE le 27.02.2014

ANNEXE : DISPOSITIONS TRANSITOIRES

Les étudiant-e-s qui ont commencé leurs études de Master en Littérature Générale et Comparée, programme d'études approfondi ou secondaire, avant septembre 2010, et qui souhaitent les achever sous le nouveau régime (plan d'études 2010), pourront faire une demande de transition auprès de la conseillère aux études.